

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2021026	Date d'inspection Le 12 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi Ltée 2		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	03 juin 2022	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	03 juin 2022	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	03 juin 2022	
Commentaires :			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : e) de permettre que l'enfant quitte l'établissement agréé avec la personne qu'il a autorisée à cette fin.	27(e)	03 juin 2022	
Commentaires :			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- À la suite de la vérification de plus de 9 dossiers des enfants, plusieurs documents demandent à être complétés.

Commentaires généraux

- Il manque 6 numéros de l'assurance-maladie de l'enfant
- Il manque 7 noms, adresses et numéros du médecin
- Il manque 5 noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.

Nous avons discuté des formulaires qui doivent être tenus à jour.

- Liste de présence des enfants
- Pratique d'incendie
- Dossier du personnel
- Dossiers des enfants
- Rapport d'incident mineur et majeur
- Formulaire de maladie
- Lignes directrices sur la prévention des contrôles des maladies transmissibles.
- Affichage à la porte
- Guide pour parent
- Trousse de premier soin

J'ai remis le curriculum éducatif et discuté des documents ainsi que les outils de planification.

Pendant ma surveillance à mon arrivée les enfants sont en sieste.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 12 mai 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Katy Benoît

Le 12 mai 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date